

DE PARIS

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

SECTION LOCALE D'ARCHITECTURE  
DU 19<sup>e</sup> Arrdt. (SECTEUR EST)

CONTROLE DES TRAVAUX

ET

No. Dossier 88.12.350

### LETTRE DE COMMANDE

Monsieur Pierre PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, domicilié : 7 rue Perronet à PARIS (7<sup>ème</sup>), est chargé par Monsieur le Maire de Paris, représenté par Monsieur le Directeur de l'architecture, de la mission définie ci-dessous, par référence d'une part au décret n° 87312 du 5 mai 1987 et arrêtés des 5 et 30 juin 1987, relatifs aux honoraires et vacations alloués aux Architectes en Chef des Monuments Historiques et Vérificateurs, et d'autre part à la Circulaire du 5 juin 1986 du Ministre de la Culture relative aux modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration sur les monuments historiques.

La présente mission concerne :

Opération : Rotonde de la Villette - Reconstruction du fronton de la Porte d'Allemagne et ravalement général de l'édifice.

Adresse : Place de Stalingrad à Paris (19<sup>ème</sup>).

Nature de la mission :

Mission partielle de conception correspondant à la fourniture d'un projet architectural et technique (PAT).

Éléments de base :

Élément constitutif : PAT (35 % de l'élément de mission n° 1).

Niveau de complexité : 2

Taux de rémunération : 2,70 ‰

Montant prévisionnel des travaux : 4 257 265 F HT  
(valeur janvier 1988)

Forfait de rémunération HT : 114 946,16 F  
TVA 18,6 ‰ : 21 379,99 F  
Soit TTC : 136 326,15 F

n°CF: 504900  
du 10.11.1987

L'Attaché d'Administration



LE DIRECTEUR DE L'ARCHITECTURE

Jean GODFROID